

SERVICE PUBLIC, STATUT , LICENCIEMENTS : LE PATRONAT PREPARE NOTRE AVENIR

Après les rapports Camdessus et Pébereau, voilà un nouveau rapport, celui de l'« Institut de l'Entreprise » proche du Medef. Son credo ? Haro sur les dépenses publiques, qui doivent de toute force être réduites pour répondre aux exigences du libéralisme aujourd'hui.

La variable d'ajustement, c'est une nouvelle fois l'emploi et les garanties des personnels.

Et le discours gouvernemental y fait fidèlement écho depuis un premier ministre qui glose sur les fonctionnaires comparés à des moules accrochées à un rocher, jusqu'à un président UDF de la Commission des Finances du Sénat qui préconise de licencier des fonctionnaires en passant par toute la palette de déclarations et décisions qui se multiplient. Le dernier acte en date étant le projet de budget pour 2007.

Le rapport propose de réduire les dépenses publiques de 100 milliards : de 45 à 52 milliards pour l'Etat, de 23 à 26 milliards pour les collectivités territoriales, de 23 à 27 milliards pour ce qui concerne les dépenses de sécurité sociale. Rien que ça !

De façon assez remarquable, le rapport note qu'à la différence d'autres pays la qualité de l'administration et plus généralement des services publics n'est pas en cause. Ce qu'il conteste, au fond, c'est la conception d'une société solidaire, où l'individu a des droits avec des services publics encore accessible à tous.

Il faut diminuer la dépense publique en renvoyant la prise en charge de la réponse aux besoins vers le privé.

QUELLES SONT LEURS PROPOSITIONS ?

- Réduction du champ des missions publiques, suppression des services et développement de l'intégration européenne.
- Privatisation des missions publiques et recours généralisé aux prestataires privés.
- Mise en cause des garanties statutaires des fonctionnaires et de l'emploi public.
- Dégradation des conditions de travail des personnels et du niveau de service public.
- Faire payer l'utilisateur.

PROJET DE BUDGET 2007 ET SERVICE PUBLIC : A LA TRONCONNEUSE !

Le Premier ministre avait, prévoyant un accueil particulièrement critique, tenté de désamorcer toute réaction en déclarant que le gouvernement n'utiliserait pas le rabot sur les emplois de la fonction publique dans le projet de budget 2007.

Et en fait c'est vrai.

C'est à la tronçonneuse que le gouvernement entend tailler dans les effectifs.

Emplois :

Ce projet prévoit 19 000 suppressions d'emplois et quelques 4 000 créations dans le secteur prioritaire.

Le solde des suppressions nettes en équivalent temps plein s'élèverait ainsi à 15 032.

- 8 700 emplois seraient ainsi supprimés à l'Education nationale
 - Près de 3 000 au Ministère des Finances
 - 4 400 au Ministère de la Défense (hors gendarmerie)
 - 1 267 au Ministère de l'Equipement et des transports
 - 141 au Ministère des Affaires étrangères
 - 936 au Ministère de l'Agriculture
- etc...

Côté création d'emplois, il a été fait état de 1 787 emplois supplémentaires pour la sécurité (gendarmerie et police).

Crédits :

La revalorisation de + 0,8 % (pour une inflation de 1,8 %) est le résultat d'évolutions très diversifiées selon les ministères.

Tout ce qui est lié à la sécurité est considéré comme prioritaire :

Ainsi le budget justice progresse de + 5 %, celui de la défense de + 2,2 % et celui de la sécurité de + 2,8 %.

Par contre, le budget travail/emploi recule de - 4 % ; ville/logement de - 2,7 % ou encore - 5,4% pour les transports.

Celui des Finances reste au même niveau en volume soit un recul de 1,8 % en valeur.

D'AUTRES CHIFFRES...

Le SMIC horaire : 8,27 € brut soit 1 254,28 € brut mensuel

15,9 % des salariés sont payés au SMIC.

10 % gagnent moins que le SMIC .

La moitié des salariés gagnent moins de 1 450 € net par mois.

En 20 ans, les dividendes distribués ont été multipliés par 9.

Le taux horaire du SMIC a été multiplié par 2.

+ 53 % : c'est la progression des bénéfices nets des sociétés du CAC 40 en 2005.

Les bénéfices nets des 250 sociétés qui composent l'indice SBF ont augmenté de 28 % en 2005, après 51 % en 2004.

En 2005 :

Inflation : + 1,6 %

Salaires mensuel de base secteur privé : + 3 %

Prix de l'immobilier : + 15 %

NOUVEAU MODE DE RECRUTEMENT : UN CPE AMENAGÉ POUR LA FONCTION PUBLIQUE : LE P.A.C.T.E

Le P.A.C.T.E (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat) est un contrat de droit public qui a pour objectif de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des jeunes sans qualification ou peu diplômés de 16 à 25 ans révolus pour l'acquisition d'une qualification en lien avec l'emploi exercé.

Recrutement :

Le recrutement est ouvert pour les corps et grades d'emplois de catégorie C.

Il est d'une durée minimale de 12 mois et maximale de 2 ans.

Rémunération :

Le traitement brut mensuel versé pendant le contrat correspond à un pourcentage du minimum fonction publique, il ne peut être inférieur à 55 % si l'intéressé est âgé de moins de 21 ans et 70 % s'il a plus de 21 ans.

Exonération des cotisations patronales :

Les PACTE conclu avant le 01/01/2010 permettent à l'employeur d'être exonérés des cotisations des assurances sociales et des allocations familiales.

Formation :

L'agent suit pendant son contrat une formation en alternance. Cette formation est suivie dans un organisme de formation habilité et ne peut être inférieure à 20 % de la durée du contrat.

L'administration employeuse désigne un agent qualifié du service d'affectation en qualité de tuteur.

Titularisation :

Au terme du contrat, l'aptitude professionnelle de l'agent est examinée par la commission de titularisation, dont les membres sont désignés par l'autorité responsable de l'organisation du recrutement.

Nos commentaires :

Ce nouveau mode de recrutement peut sembler efficace pour la formation et l'accès aux fonctions publiques des jeunes peu ou pas diplômés. Cependant, nous nous interrogeons sur ce qui est « **caché** » derrière ce PACTE :

- recrutement de contractuels « **bon marché** » (80 % du temps du contrat en service d'affectation payé entre 55 et 70 % du minimum fonction publique ainsi que l'exonération des charges patronales aux frais de la collectivité)
- hypothétique titularisation sans consultation des élus des organisations syndicales
- aucune précision sur les décharges d'activité professionnelle du tuteur afin qu'il puisse assurer pleinement la formation du jeune agent
- modification des grilles de recrutement de la catégorie C par la création d'un corps appelé « corps des agents d'administration du Trésor public » comportant 4 grades (actuellement 3 grades). Le recrutement des contrats PACTE se ferait dans le premier grade (sans concours). La question peut se poser sur le volume de recrutement par concours.
- Dans le contexte actuel de réduction des dépenses publiques et notamment des suppressions d'emploi, nous ne sommes pas convaincus par l'aspect social affiché de ce dispositif.

Inquiétude sur le devenir du concours d'Agent de recouvrement

Non seulement les listes complémentaires du concours 2005 n'ont pas été appelées en totalité, mais les lauréats des listes principales devront être patients !

La troisième tranche du concours d'AR 2005 ne sera pas appelée au 1^{er} septembre comme ils étaient en droit de l'espérer.

Le constat des suppressions d'emplois est évident, le recrutement de la catégorie C est à la baisse et la Direction tarde pour affecter des personnes qui attendent avec impatience de bénéficier de leur réussite au concours.

AGENDA

4 juillet : CAP Mutations

6 juillet : CTPL

18 septembre : CTPL

septembre : CAP révision de notes

RAPPEL IMPORTANT : REAGISSEZ CONTRE LE NOUVEAU SYSTEME DE NOTATION

Déposez un recours : pour tout renseignement contactez nos élus en CAP

Cadres B : Jean-François CHARLIER – Nelly FAZERLET

Cadres C : Raymonde VITALI – Anne DIESLER

Marianne REISTROFFER – Dominique SERAFINO